

Question écrite

Séance du 24 septembre 2026

Intitulé

Bilan intermédiaire de la nouvelle politique de stationnement

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

La nouvelle politique de stationnement, entrée en vigueur le 1er janvier 2026, a profondément modifié les habitudes de mobilité à Porrentruy. Dès sa phase d'introduction, et encore aujourd'hui après plusieurs mois d'application, cette réforme suscite de nombreuses réactions, parfois contrastées, au sein de la population ainsi que parmi les acteurs économiques locaux.

Au niveau du commerce de proximité, des inquiétudes persistantes s'expriment quant à une baisse potentielle de la fréquentation du centre-ville, certains commerçants redoutant que la rigidité des nouvelles mesures n'éloigne une partie de la clientèle régionale.

Sur le plan de la cohérence géographique, la réforme entraîne des effets secondaires paradoxaux et des inégalités de traitement avec un

- **Risque de report de trafic** : La réglementation semble déplacer le stationnement de longue durée vers les zones résidentielles limitrophes, ce qui pourrait à terme créer des tensions pour les riverains.
- **Incohérence des zones de loisirs** : Deux poids, deux mesures pour les espaces de détente. Le secteur forestier du Banné (accrobranche) est payant, tandis que la zone du Voyebœuf (patinoire) offre près de 80 places totalement gratuites. Cette disparité suscite l'incompréhension du public.
- **Sous-utilisation en première couronne** : Des parkings stratégiques autrefois saturés, comme La Colombière ou le Denner, se retrouvent aujourd'hui sous-exploités en raison des nouveaux tarifs.

Sur le plan administratif et financier, le lancement a demandé beaucoup d'efforts aux services communaux. Le système et les contrôles étant désormais en place, il faut maintenant faire un bilan objectif des recettes et des amendes.

Enfin, pour le citoyen au quotidien, la gestion simultanée du disque bleu (pour les zones gratuites à temps limité), de la saisie obligatoire de la plaque d'immatriculation à la borne et de l'application mobile (PrestoPark) engendre une complexité perçue qui nuit à la lisibilité globale du système.

Afin d'objectiver sereinement le débat public et d'analyser les effets réels de cette réforme, le Groupe Le Centre souhaite obtenir des clarifications du conseil municipal,

QUESTIONS :

Le Groupe Le Centre mandate la Municipalité pour répondre aux questions suivantes :

1. **Fréquentation commerciale** : Quel premier bilan la Municipalité tire-t-elle de l'impact de cette réforme sur l'attractivité et la fréquentation des commerces du centre-ville ? Des mesures correctives sont-elles nécessaires ?
2. **Cohérence et gestion des quartiers** :
 - Comment la Municipalité justifie-t-elle la différence de traitement tarifaire entre la zone payante du Banné et la zone gratuite du Voyebœuf ?
 - Un monitoring du report de stationnement dans les quartiers résidentiels périphériques est-il en cours ou pourrait-il être envisagé ?
 - Comment expliquer la sous-utilisation actuelle des parkings de première couronne (La Colombière, Denner) et qu'est-il prévu pour optimiser leur occupation ?
3. **Données administratives et financières** :
 - Quel est le volume précis d'abonnements délivrés à ce jour et les recettes financières sont-elles conformes aux prévisions budgétaires ?
 - La charge de travail de l'administration communale s'est-elle stabilisée et quelle est l'évolution du nombre d'amendes d'ordre prononcées depuis janvier ?
4. **Simplification** : La Municipalité prévoit-elle des ajustements ciblés ou une simplification de la signalétique pour rendre l'accès au stationnement de courte durée plus lisible et moins complexe pour les usagers ?

Nous remercions d'avance le Conseil municipal pour ses réponses.

